



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/27
19 juin 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal, 16 - 18 juillet 2003

QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Projets et activités présentés à la 40^e Réunion

Présentations par les agences bilatérales et d'exécution

1. L'ensemble des projets et activités reçus des agences bilatérales et d'exécution par le Secrétariat du Fonds pour présentation à la 40^e Réunion totalisent la somme de 236 895 145 \$ US (montant qui inclut le coût d'appui aux agences d'exécution lorsqu'il y a lieu). Le financement requis s'élève à 84 104 519 \$ US, incluant les tranches réservées aux plans sectoriels et aux projets sur le bromure de méthyle.

Examen par le Secrétariat des propositions de projet et activités.

2. Après examen des propositions de financement des projets et activités, le Secrétariat a recommandé pour approbation globale, 21 projets d'investissement et autres activités pour un montant total de 5 452 163 \$ US. Quatorze projets d'investissement et autres activités totalisant un coût de 17 587 602 \$ US ont été retirés ou reportés; il s'agissait en particulier des projets qui ne fournissaient pas suffisamment d'informations ou de ceux dont l'éligibilité était remise en question. Les agences d'exécution compétentes ont approuvé un financement de 5 755 000 \$ US représentant le coût différentiel des projets d'investissement, des plans sectoriels et des plans nationaux d'élimination. Ces informations sont soumises à l'appréciation de chaque membre, conformément aux usages.

Situation du Fonds

3. Au moment de la préparation du présent document, les ressources du Fonds disponibles aux fins de financement se chiffraient à 68 millions \$ US.

Questions soulevées pendant l'examen des projets

Contribution des projets, ne portant pas sur des investissements, à la réalisation de la conformité

4. Depuis la création du Fonds, le Comité exécutif a approuvé le financement de la mise en œuvre de 87 plans de gestion de frigorigènes (PGF), 43 desquels relèvent de la Décision 31/48 sur les PGF; le Fonds a également approuvé 12 projets de gestion pour l'élimination finale des CFC (PGEF). Cinq de ces projets concernaient les pays à faible volume de consommation. Dans la même période, des données fournies conformément à l'Article 7 du Protocole et tirées des plus récents rapports de consommation indiquaient: que 11 pays visés à l'Article 5 n'avaient pas remis leurs rapports sur la consommation de base des CFC; que 13 de ces pays avaient dépassé leur niveau de gel et que 69 autres pays avaient déclaré une consommation toujours supérieure au niveau de réduction de 50% qu'ils devront avoir atteint à la fin de 2004.

5. Pour la majorité des pays visés à l'Article 5, en particulier tous les pays à faible volume de consommation, le degré de réussite dans leurs efforts en vue de réduire la consommation des CFC dans le secteur de l'entretien frigorigène déterminera leur capacité à atteindre la conformité. Le PGF est en effet un plan stratégique d'élimination grâce auquel un pays visé à l'Article 5

pourra atteindre des objectifs spécifiques d'élimination en 2005 et 2007. Le niveau de financement du PGF est déterminé sur la base d'un certain nombre d'activités spécifiques et est régi par la Décision 31/48. Cependant, à la différence des projets d'investissement, les activités dans les PGF sont permanentes. Alors qu'un élément particulier d'un PGF, tel qu'un programme de formation ou l'installation d'appareils de récupération et de recyclage peut être réalisé en peu de temps, l'objectif ultime du PGF, à savoir, la réduction de la consommation, ne sera atteint qu'à long terme. Le PGF ne s'arrête pas avec la livraison d'un appareil ou la fin d'une activité dans le sous-projet.

6. A cet égard, déterminer l'efficacité d'un processus d'exécution en cours pose un vrai défi. Pour les pays dont le PGF a été approuvé, le seul indicateur permettant de déterminer les réductions réelles de la consommation de CFC est l'ensemble des données que ces pays fournissent dans leurs rapports, conformément à l'Article 7. Cet indicateur a cependant une faiblesse de taille, les données rapportées étant généralement dépassées de 6 à 18 mois.

7. Il ressort des études théoriques sur les projets de récupération et de recyclage (31^e Réunion,) et sur les plans de gestion frigorigènes (39^e Réunion) que, d'une manière générale, les PGF tels qu'exécutés actuellement, n'ont pas prouvé leur efficacité à contribuer aux réductions nécessaires à la réalisation de la conformité. La disposition de la Décision 31/48 selon laquelle les pays devront respecter leurs engagements pour 2005 et 2007 sans autre demande d'appui ne facilite pas la réalisation de leurs objectifs d'élimination, bien qu'elle évite au Fonds d'avoir à fournir un financement additionnel.

8. Les observations qui précèdent soulignent la nécessité d'un ré-examen urgent de l'approche actuelle adoptée pour la mise en oeuvre des PGF et des autres activités ne portant pas sur des investissements. Les rapports d'achèvement de projet, les rapports périodiques, les délibérations des réunions du réseau et des réunions bilatérales entre les pays et les agences d'exécution, indiquent sans ambiguïté que les PGF sont préparés et mis en oeuvre selon une approche sous-projet par sous-projet, l'objectif étant de livrer le produit visé tel que spécifié dans le sous-projet, qu'il s'agisse des appareils de récupération et de recyclage, des programmes de formation, ou d'une assistance pour l'élaboration d'une réglementation. Cette approche doit être ré-orientée de manière à inclure l'objectif initial, à savoir, aider les pays à atteindre la conformité.

9. Il est évident que si une telle ré-orientation doit intervenir, le rôle de l'agence ou des agences d'exécution à fournir de l'aide aux pays visés à l'article 5 ne cessera pas avec la livraison des appareils de récupération ou lorsque le premier cours de formation arrivera à son terme. Au contraire, l'agence ou les agences devront continuer à s'impliquer comme organisme d'assistance technique pendant toute la période de mise en oeuvre du PGF, pour aider à réaliser l'objectif global, à savoir, les réductions de consommation pour lesquelles les pays s'est engagé.

10. Conformément à la Décision 39/16 (b), les pays doivent préciser le nom de toutes les agences qui seront impliquées dans le PGF, ainsi que celui de l'agence responsable de l'ensemble de la mise en oeuvre du PGF, y compris les activités d'élimination et la remise des rapports sur les progrès et les réalisations. Bien que cette décision reflète la principale exigence de la politique, réussir une ré-orientation d'approche demeure un véritable défi.

11. Le Comité exécutif pourrait envisager la possibilité de confier la gestion de ce changement d'approche aux agences d'exécution qui représentent le Fonds au niveau des pays et qui assurent la gestion financière des projets. Le centre d'intérêt serait ainsi déplacé de l'exécution des objectifs plus étroits de chaque sous-projet vers la réalisation de la conformité. Le Comité exécutif devra exhorter les agences d'exécution à examiner du point de vue de leur contribution à la conformité, aux plans qualitatif et quantitatif, tous les projets ne portant pas sur des investissements; leur demander d'inclure dans les présentations de projet et les rapports périodiques à venir, des indications précises sur le rôle des autorités nationales concernées et des agences d'exécution impliquées dans la réalisation des objectifs de réduction et de fournir un échéancier avec les étapes de réduction à atteindre, ainsi que les mesures à prendre pour surveiller la mise en œuvre en cours.

Conversion des mises à jour des PGF en plans de gestion de l'élimination finale (PGEF)

12. A la 38^e Réunion, le Comité exécutif avait décidé que les propositions pour les PGEF préparées sur la base du financement prévu pour les mises à jour de ces projets, soient examinées individuellement (Décision 38/64). Depuis l'adoption de cette décision en novembre 2002, quatre propositions de PGEF ont été présentées. Selon les plans de travail des agences d'exécution, environ sept autres propositions pourraient être présentées en 2003 et 2004. Le Secrétariat est préoccupé par les conséquences de la conversion des mises à jour des PGF en PGEF pour les raisons suivantes :

- a) Les PGEF renferment généralement les mêmes éléments de sous-projets que les PGF, à savoir : le matériel supplémentaire de recyclage et de récupération, les programmes d'incitation pour la conversion des utilisateurs, la formation des techniciens et des agents de douanes ainsi qu'une composante gestion;
- b) L'approbation des PGEF dans leur forme actuelle non seulement ne permet pas d'obtenir le type d'appui nécessaire, mais aussi, il empêche les pays concernés d'accéder à tout financement supplémentaire autre que l'aide pour le renforcement des institutions.

13. L'alternative serait de poursuivre les mises à jour des PGF pour répondre, en ce moment, uniquement aux exigences de surveillance de 2007, et permettre que les pays puissent à l'avenir, demander un appui supplémentaire, lorsque leurs besoins seront mieux compris à la lumière des changements survenus dans leur situation économique et que la production des CFC diminuera avec le temps.

14. Des conditions particulières ont placé certains pays dans une situation où ils peuvent évoluer sans embûche vers une élimination totale. En ce moment, peu de pays répondent à ce critère, et très peu encore sont en mesure, soit de prédire le moment où les conditions économiques seront propices, soit d'identifier en ce moment le type d'aide dont ils auront éventuellement besoin pour maintenir la conformité entre 2007 et 2010.

15. Le Comité exécutif demande a) aux pays à faible volume de consommation de voir s'il est dans leur intérêt à ce stade, de chercher à déterminer le type d'assistance dont ils auront besoin pour l'élimination finale, b) aux agences d'exécution, d'aider en priorité les pays à

mettre en oeuvre les PGF approuvés et leur permettre ainsi de réaliser leurs objectifs de 2005 et 2007 et c) de n'envisager l'agrément des PGEF que dans les situations où il peut être clairement démontré que les conditions économiques pertinentes du pays sont propices à une cessation de l'utilisation des CFC, et où les pays ont clairement identifié la nature de l'assistance dont il a besoin pour une élimination finale

Surveillance/Durabilité de la mise en oeuvre.

16. Dans certains cas récents de PGEF, de PGF et de projets de bromure de méthyle, les réductions exigées ont été réalisées principalement à cause d'un changement de situation économique dans le pays, et non pas comme une conséquence des réductions de consommation suite à la mise en œuvre du projet. Dans ces situations, les réductions peuvent ne pas être durables, une fois que l'économie reprend. Dans les rapports périodiques, il faudrait distinguer les réductions résultant de la mise en œuvre du projet de celles qui surviennent par ricochet du fait des facteurs externes au projet. Le Comité demandera aux agences bilatérales et agences d'exécution d'indiquer, de manière quantitative, dans les rapports périodiques et autres rapports pertinents, le degré d'influence qu'un changement économique général a eu sur l'élimination dans le pays concerné.

Projets non présentés à la 40^e Réunion

17. Le Secrétariat a reçu pour cette 40^e Réunion trois projets de demande de fonds pour compléter le financement qui avait été accordé dans le cadre du Plan d'Élimination 2003-2005 du Fonds Multilatéral. Il s'agit des projets suivants : un plan sectoriel pour la consommation résiduelle de CFC-12 dans le secteur d'entretien en Inde proposé par le gouvernement de l'Allemagne; un plan d'action national de conformité pour le Sri Lanka proposé par le gouvernement du Japon, et une demande d'agrément de la phase II pour un projet de conversion de refroidisseurs utilisant le CFC, au Mexique, proposé par le gouvernement du Royaume uni. Ces projets n'ont pas été présentés à la 40^e Réunion parce qu'ils ne sont pas conformes aux décisions et politiques du Comité exécutif en la matière, expliquées ci-dessous. Cette question est néanmoins présentée au Comité exécutif pour information et dans un souci de transparence.

18. Un plan sectoriel d'entretien frigorigène pour l'Inde a été préparé par l'Allemagne dans un cadre bilatéral grâce aux fonds de préparation de projets, s'élevant à 240 000 \$ US approuvé par le Comité exécutif à sa 32^e Réunion, et aux contributions financières supplémentaires provenant du Gouvernement suisse, du PNUD et du PNUE. Ce gouvernement et ces agences assureront la mise en œuvre du projet. Le financement demandé se chiffre à 12,6 millions \$ US pour l'élimination de la consommation résiduelle admissible d'environ 876 tonnes PAO. Le plan d'élimination triennal indique que l'Inde se conformera à ses objectifs d'élimination graduelle de CFC de 2005 et 2007 par le biais de la mise en œuvre des activités approuvées. Cette proposition constitue en fait une demande pour une élimination accélérée. Ce plan sectoriel d'entretien frigorigène en Inde avait été présenté au Secrétariat pour la première fois à sa 39^e Réunion. Depuis lors, le Secrétariat a examiné avec le Gouvernement de l'Allemagne les questions soulevées dans l'examen en cours, afin de préparer une nouvelle proposition à soumettre à une réunion ultérieure.

19. Le plan d'action national de conformité du Sri Lanka requiert un financement de 2,9 millions de \$ US incluant les coûts d'appui aux agences, pour l'élimination de la consommation totale de PAO au Sri Lanka, évaluée dans la proposition à environ 152,7 tonnes PAO de CFC et 30 tonnes PAO de CTC. Ce plan est un projet de coopération bilatérale a été préparé avec le Gouvernement du Japon. Le Comité exécutif n'a pas reçu de demande et n'a pas approuvé un financement pour la préparation d'un plan d'action national de conformité au Sri Lanka. En ce qui concerne la consommation des CFC, alors que le plan triennal de consommation montre que ce pays pourrait avoir besoin d'aide pour éliminer 70 tonnes PAO supplémentaires de CFC avant d'atteindre sa limite de réduction de 2007, cette évaluation n'a pas pris en compte le plan de gestion frigorigène agréé du Sri Lanka dans le cadre duquel le pays s'engage à réaliser, sans autre demande de financement, au moins 50% de réduction en 2005 et 80% en 2007. Il apparaît donc que le plan d'action national de conformité ne s'occupera que des 15% restants de sa consommation de CFC et de toute consommation résiduelle admissible de CTC. Ces activités ne font pas partie du plan d'élimination triennal; par conséquent, le projet constitue aussi une demande pour une élimination accélérée.

20. Conformément à la décision 39/49, le Secrétariat n'a pas présenté les deux propositions susmentionnées à la 40^e Réunion par ce que la disponibilité de financement pour l'élimination accélérée n'a pas été clarifiée et que les critères appropriés pour l'approbation n'ont pas été adoptés. La question sera débattue sous le point 6 de l'ordre du jour du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.

21. La feuille de couverture des deux propositions susmentionnées figure aux annexes 1 et 2 du présent document.

22. Le Secrétariat a par ailleurs reçu du Gouvernement du Royaume uni, une demande de 500 000\$ US supplémentaires pour financer la deuxième phase d'un projet de conversion des refroidisseurs au Mexique; ce projet avait été approuvé à la 28^e Réunion en 1999 à un niveau initial de financement de 500 000 \$ US. La première phase avait été approuvée, étant entendu que "les fonds remboursés au Fonds multilatéral durant la première phase seraient remis à la disposition du Comité exécutif pour ré-utilisation soit pour financer une deuxième phase d'acquisition de refroidisseurs au Mexique, soit à d'autres projets particuliers d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans ce pays" (Décision 28/32).

23. Les Réunions des Parties et du Comité exécutif ont relevé les conditions particulières de l'élimination des CFC du Sous-secteur des refroidisseurs et ont recommandé un examen de ce sous-secteur. La XIV^e Réunion des Parties a confié cette question au Groupe d'évaluation technique et économique aux fins d'évaluation qui devra présenter son rapport à la Réunion du Groupe de Travail à composition limitée de 2003. Le Comité exécutif quant à lui, a demandé au Secrétariat de ré-examiner cette question en vue d'une mise à jour éventuelle de sa politique.

24. Il ressort des enquêtes en cours que le plan triennal d'élimination du Fonds Multilatéral approuvé par le Comité exécutif n'inclut au Mexique, ni le sous-secteur des refroidisseurs, ni aucun projet spécifique. Aussi, à sa 37^e Réunion, le Comité exécutif avait approuvé pour la Côte d'Ivoire, un projet d'élimination des CFC dans le sous-secteur des refroidisseurs, bouclant ainsi le cycle des projets de démonstration du sous-secteur des refroidisseurs convenu pour chaque région, étant entendu qu'il n'y aurait dans l'immédiat, aucun autre projet de démonstration dans

le sous-secteur des refroidisseurs. Par conséquent, cette demande n'a pas été présentée à la 40^e Réunion.

Annex I

40TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

PROJECT COVER SHEET

COUNTRY: India
IMPLEMENTING AGENCY: Germany (Lead)
Switzerland
UNDP
UNEP

PROJECT TITLE: Sector Plan for the Phase-Out of CFC-12 Consumption in the Indian Refrigeration and Air Conditioning Service Sector

PROJECT IN CURRENT BUSINESS PLAN(s): Yes

SECTOR/SUB-SECTOR Refrigeration / Service
ODS USE IN SECTOR [year]: 1502 ODP tons [2001]
PROJECT IMPACT Total Phaseout of CFC-12 consumption in the refrigeration service sector: 1502 ODP tonnes of consumption; of that eligible: 876.2 ODP tons

REMAINING ODS USE IN SECTOR [2010]: 0
PROJECT DURATION: 84 Months

PROJECT COSTS (MLF related part of project):

Incremental Capital Cost as per proposal	US\$ 21,696,324
Incremental Operating Cost	US\$ 0
Contingency (10%)	Included above
Share of remaining tons eligible for funding of consumption in sub-sector	58.34 %
Remaining eligible project cost	US\$12,656,670

LOCAL OWNERSHIP: 100 %
EXPORT COMPONENT: 0%
REQUESTED MLF GRANT: US\$ 12,656,670 (to be released in tranches for the entire sector plan.)

IMPLEMENTING AGENCY SUPPORT COST: US\$ 1,216,993 (for entire sector plan)
TOTAL COST OF PROJECT TO MLF: US\$ 13,873,663 (for the entire sector plan)
OVERALL COST-EFFECTIVENESS (MLF PART) US\$ 8.42/ kg ODP
US\$ 14.44/kg eligible ODP

ADDITIONAL FUNDING: Government of Switzerland (task specific):
Equivalent services value: US\$ 1'250'869

PROJECT MON. MILESTONES INCLUDED: Yes
NATIONAL COORDINATING AGENCY: Project Coordinator / Ozone Cell, MoEF

PROJECT SUMMARY

This sector plan, being the terminal MLF funded undertaking in the service sector, will support the Government of India in eliminating CFC-12 consumption in this sector through a number of training and equipment support measures enabling good practice and retrofit. Expected natural retirement of equipment will further support reduction in CFC-12 consumption. retrofit. Starting with a significant outreach effort, the project implementation will last until end of 2009.

IMPACT OF PROJECT ON COUNTRY'S MONTREAL PROTOCOL OBLIGATIONS

The project covers the total CFC-12 phase-out within the service sector, which is in turn the last sub-sector of the refrigeration sector. This project phases out all of the remaining CFC-12 consumption in India except for the consumption of CFC-12 in MDI uses. This project is essential for India in order to achieve compliance with the 2007 (1002 ODP tons remaining CFC consumption) and 2010 (0 ODP tons remaining CFC consumption) reduction steps.

Prepared by: S. Sicars, GTZ-consultant (lead), in cooperation with MoEF, Switzerland,
UNDP, UNEP, local experts and stakeholders Date: Aug. 18, 02/April 15, 03
Reviewed by: Martien Janssen, Re/Gent Consultancy, The Netherlands Date: Aug. 23, 02

Annex II

PROJECT COVER SHEET

Country	:	The Democratic Socialist Republic of Sri Lanka
Name of Project	:	National Compliance Action Plan
Project in Current Business Plan	:	Yes
Sectors Covered	:	Refrigeration and Halon
Sub Sector	:	Servicing
ODS Use in Sub-Sector (2001 Reported data)	:	Refrigeration 190.1 ODP Tonnes Halon 0 ODP Tonnes (funding is requested based upon ExCom Decision 18/22) Solvent 30 ODP Tonnes Methyl bromide 4 ODP Tonnes
Eligible Project Impact (ODS to be eliminated)	:	Refrigeration 152.7 ODP Tonnes (<i>Difference will be phased out through ongoing projects and legislation</i>) Halon 0 ODP Tonnes (funding is requested based upon ExCom Decision 18/22) Solvent 0 ODP Tonnes Methyl bromide 0 ODP Tonnes
Project Duration	:	Till Dec. 2009
Project Costs		
Incremental Capital Cost	:	\$2,881,000
Contingency	:	Included in Incremental Capital Cost
Incremental Operating Cost	:	\$0
Total Project Cost	:	\$2,881,000
Requested Grant	:	\$2,881,000
Implementing Agency Support Cost	:	UNDP \$145,725 (as 7.5 % of project costs) UNEP \$121,940 (as 13 % of project costs)
Total Cost of Project to Multilateral Fund	:	\$3,148,665
Local Ownership	:	100%
Export Component	:	Refrigeration 0 % Halon 0 % Solvent 70 % Methyl bromide 0 %
Cost Effectiveness	:	\$20.62/kg
Status of Counterpart Funding	:	In kind
Project Monitoring Milestones Included	:	Yes
National Coordinating Agency	:	Montreal Protocol Unit, Ministry of Environment And Natural Resources
Lead Implementing Agency	:	UNDP
Cooperating Implementing Agency	:	UNDP, UNEP, Japan

The National Compliance Action Plan (NCAP) will phase-out the remaining consumption of 190.1 ODP tons of Annex A, Group I CFCs, etc. over the period of 2003–2010. A series of investment, non-investment, technical assistance, and capacity building activities are proposed to achieve this target. The NCAP will enable the Government of Sri Lanka, which is facing unexpected challenges due to opening of the Northeast, nevertheless to phase-out CFC consumption by 2005 and maintain the momentum after its initiative early phase-out through enforcement of illegal trade prevention measures, etc. Considering this multi-faceted approach it is crucial that flexibility be given to the Government of Sri Lanka to adapt or modify its strategies during implementation of this plan as the need arises.

The Government of Sri Lanka requests US\$3,148,665 as the total funding from the Multilateral Fund for the total elimination of all Annex A Group 1 substances (CFCs) and halon management in all sectors using these substances. The approval of this project will result in the elimination of CFCs consumption in Sri Lanka and will allow the country to meet its Montreal Protocol obligations.